

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE

Concours photo sur le thème « **Quel plaisir de jouer !** » organisé par le Centre Social du Pays de Château-Gontier, du 2 mars au 6 avril 2020 dans le cadre du 5<sup>e</sup> forum du centre social ayant pour thématique le jeu.

## Article 1 Candidature

Ce concours est organisé dans le cadre du 5<sup>e</sup> forum du centre social qui se déroulera vendredi 17 et samedi 18 avril 2020 à Château-Gontier sur Mayenne. Il est ouvert à tous les amateurs ou professionnels, habitants du Pays de Château-Gontier. La participation est gratuite.

## Article 2 Objet

Les photos devront obligatoirement respecter et être en cohérence avec le thème décrit : « Quel plaisir de jouer ! *Il n'y a pas d'âge pour jouer... Seul ou à plusieurs, en famille ou entre amis, immortalisez un moment où le jeu est synonyme de plaisir* ».

Le participant engage sa responsabilité quant aux personnes figurant sur ses clichés et devra avoir l'accord des personnes présentes sur les photos ou de leur représentant(e) légal(e) s'il s'agit de mineurs, de diffuser leur image.

Une autorisation de droit à l'image doit être signée par toute personne figurant sur le cliché (leur représentant(e) légal(e) pour les mineurs).

Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée, à la dignité, ou au droit à l'image de tiers. Les créations ne doivent pas comporter d'éléments choquants ou injurieux.

## Article 3 Modalités

Ce concours photo propose un thème unique : « Quel plaisir de jouer ! » Il est organisé par le Centre Social, service du CIAS du Pays de Château-Gontier du 2 mars au 6 avril 2020. La date limite d'envoi des photos par mail est le lundi 6 avril 2020 à 23:59.

**Les photos sont à envoyer par mail à [centre.social@chateaugontier.fr](mailto:centre.social@chateaugontier.fr) accompagnées du bulletin d'inscription et de l'autorisation de droit à l'image :**

- **Ces deux documents dûment complétés seront conservés par le Centre Social pendant un an, jusqu'à l'édition suivante.**
- **Les données recueillies serviront au Centre Social pour dresser des statistiques quant à la ville de résidence des participants qui resteront anonymes.**
- **Les informations comme les noms, prénoms, numéros de téléphone, adresses postales et mails permettront au Centre Social de contacter les participants dans le cadre du concours uniquement et resteront privées.**
- **Le Centre social s'engage à ne pas céder les données à un tiers, et s'engage à répondre à toutes questions sur le traitement et la conservation des données personnelles auprès de toute personne en faisant la démarche.**
- **Les photographies seront conservées à durée indéterminée par le Centre Social.**

Chaque concurrent peut présenter au maximum 2 photos.

Les photos devront être de bonne résolution (**3Mo minimum**) et ne pourront pas faire l'objet de retouches numériques avec effets spéciaux modifiant la prise de vue réelle. Si la photo n'est pas d'assez bonne qualité

pour le tirage grand format sur papier, nous ne pourrons pas l'accepter. Le Centre Social s'engage, dans ce cas, à prévenir la personne concernée et supprimera les données le ou la concernant.

**Chaque cliché devra porter obligatoirement un titre, ce titre qui devra figurer sur le bulletin d'inscription à envoyer obligatoirement.**

#### **Article 4**

##### **Propriété et droits d'auteur**

Le ou la candidate doit être impérativement le titulaire des droits d'auteur de la photographie qu'il/elle envoie. Le Centre Social se réserve le droit de refuser une photographie si elle ne respecte pas ce critère.

En participant au concours, le ou la photographe autorise la représentation gratuite de son œuvre dans le cadre du concours et de sa promotion ultérieure (par exemple lors d'une exposition rétrospective au sein du Pays de Château-Gontier ou sur l'affiche d'un prochain concours). L'auteur(-trice) s'engage par conséquent à autoriser le Centre Social à diffuser ses clichés sur papier comme sur internet gratuitement. Aucune demande de rémunération ultérieure ne sera acceptée.

Seul le titre correspondant à la photo sera affiché, le nom de l'auteur(-trice) ne sera pas visible. Le Centre Social se dégage de toute responsabilité concernant l'origine de la prise de vue (lieu, personnes photographiées...). L'auteur est responsable du choix de sa photographie (cadrage, composition, retouches...).

#### **Article 5**

##### **Vote du public**

Un vote du public sera organisé le jour du forum intergénérationnel du Centre Social, le samedi 18 avril 2020 à l'Espace Saint-Fiacre de Château-Gontier sur Mayenne, de 10h à 18h. Une urne sera mise à disposition afin de procéder à ce vote, qui sera anonyme. Un dépouillement aura lieu en fin de journée pour connaître les résultats et sera effectué par l'équipe organisatrice du Forum du Jeu.

Le public devra voter pour désigner le meilleur cliché selon plusieurs critères :

- respect du thème,
- cohérence entre la photographie et son titre,
- qualité esthétique de la photographie (mise en scène, composition, ...),
- qualité technique (angle de la photo, couleurs, lumière,...).

Les auteurs(-trices) des 3 meilleurs clichés se verront remettre un lot de récompenses à l'issue du concours. Le Centre Social s'engage à les tenir informé(e)s de leur victoire par mail au plus tard dans les 30 jours suivants l'annonce des résultats.

#### **Article 6**

##### **Engagement**

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation de ce présent règlement.

**Pour toute information complémentaire**, s'adresser au Centre Social du Pays de Château-Gontier – Mairie annexe de Château-Gontier Bazouges – Place de la mairie – 53200 Château-Gontier sur Mayenne  
02 43 09 50 52 - [centre.social@chateaugontier.fr](mailto:centre.social@chateaugontier.fr)